Prime de Noël [kapsule_y]

Père Noël

La prime de Noël est une somme versée à l'approche des fêtes de fin d'année, aux salariés par certaines entreprises, et par l'état pour les famille les plus modestes.

Elle vient se cumuler au salaire habituel ou à la rente habituelle, sous forme de prime ou de 13ème mois et elle permet ainsi de faire face aux dépenses supplémentaires qui s'annoncent. Cette prime est l'occasion de faire plaisir à vos proches en leur offrant les cadeaux dont ils rêvent depuis longtemps et/ou à les inviter pour manger un bon repas de Noël.

Origine de la tradition de la prime de Noël

Cette tradition est en 2026 fortement ancrée dans la culture française. Depuis 1998, le gouvernement offre cette aide exceptionnelle de fin d'année aux familles les plus modestes. Ce coup de pouce de l'état est devenu une véritable tradition dans l'hexagone, et très vite cette pratique ne s'est plus seulement limitée à l'état.

Ainsi, de nombreuses entreprises privées ont commencées à verser cette prime à leurs salariés pour les remercier du dur labeur réalisé tout au long de l'année.

La prime de Noël versée par l'aide sociale

Vous avez des questions sur la prime de Noël versée par l'état (souvent appelée prime de Noël RSA) ? On y réponds ci-dessous !

De combien est le montant de la Prime de Noël ?

Voici le montant de la prime de Noël en 2026 (à vérifier sur le site du service public ou sur caf.fr):

• Personne vivant seule : 152,45 €

• 2 personnes (couple sans enfant ou parent seul avec 1 enfant) : 228,68 €

• 3 personnes (couple avec 1 enfant ou parent isolé avec 2 enfants) : 274,41 €

• 4 personnes (couple avec 2 enfant ou parent isolé avec 3 enfants) : 320,15 € / 335,39 €

• 5 personnes (couple avec 3 enfants ou parent isolé avec 4 enfants) : 381,13 € / 396,37 €

• 6 personnes (couple avec 4 enfants ou parent isolé avec 5 enfants) : 442,11 €

• Prime par enfant supplémentaire : 60,98 euros

Date de versement de la prime de Noël

La date de versement de la prime de Noël varie d'une année à l'autre mais débute généralement aux alentours du 10 Décembre pour se finir au plus tard à la fin du mois de Décembre. En 2026, le paiement devrait débuter à partir du 15 Décembre 2026.

Qu'est ce qu'il faut pour obtenir la prime de Noël ?

Vous vous demandez comment avoir la prime de Noël ? Pour être éligible à l'obtention de la prime de Noël, il faut être :

• soit bénéficiaire du RSA socle en Novembre ou Décembre

• soit bénéficiaire de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique)

• soit bénéficiaire de la PTS (Prime Transitoire de Solidarité) qui remplace l'ATS

• soit bénéficiaire de l'AER

• soit bénéficiaire de la Prime Forfaitaire de Reprise d'Activité Si vous relevez bien d'une de ses catégories, vous n'avez aucune démarche à effectuer puisque l'attribution de la prime de Noël se fera de façon automatique et sera versée par l'organisme dont vous dépendez : Pole Emploi (ex : ASSEDIC) / CAF (Caisse d'Allocation Familiale) / MSA

Aussi si elle est souvent appelée - prime de Noël pour les chômeurs -, il faut noter que ce terme est totalement erroné puisque la grande majorité des chômeurs ne pourront pas l'obtenir, puisque si vous êtes indemnisés par l'ARE (l'Allocation de Retour à l'Emploi) ou l'AAH (Allocation Adultes Handicapés) vous ne pourrez pas en bénéficier (voir sur https://www.pole-emploi.fr/)

La prime de Noël versée par une entreprise

Dans le privé, qui peut l'obtenir ? Il n'y a pas de règles. Certaines entreprises offrent une prime de Noël et d'autres non. Le montant de la prime varie selon l'entreprise et selon votre position dans l'organigramme de cette dernière. Cela pourra aller d'une somme symbolique (ou d'une liste de cadeaux à choisir dans un catalogue) jusqu'à l'attribution d'un treizième mois. La date d'attribution se fera généralement sur votre fiche de paie de Décembre ou de Janvier en n+1.

A quoi sert la prime de Noël ?

La prime de Noel est rapidement devenue pour l'ensemble des français un moyen inespéré d'honorer la totalité de ses factures en temps et en heures. Mais aussi faire quelques cadeaux supplémentaires à ses enfants, sa famille et ses amis et d'organiser un repas de réveillon copieux digne de la tradition de Noël. Pour certains c'est aussi l'opportunité de financer des vacances de Noël pour toute la famille. La destination préférée des français à cette période de l'année sont les stations de sport d'hiver. La prime de Noel est donc l'opportunité de partir dévaler les pistes enneigées avec vos enfants.

Une aide salutaire pour certains, un coup de pouce pour

Pour beaucoup Noël est l'événement de l'année à réussir absolument ! A chacun son style, ses traditions, sa décoration, et ses recettes pour régaler toute la famille ! A seulement

quelques semaines des fêtes de fin d'année, un grand nombre d'entre nous ne pourrait pas joindre les deux bouts sans cette petite aide fournie par votre employeur ou par l'état. Nous savons tous que des mets indispensables à un réveillon réussit tel que le foie gras, les marrons glacés, le saumon fumé, la pintade ou encore une bonne bouteille de vin coutent cher et ne seraient pas forcément accessible sans ce petit coup de pouce que nous attendons tous avec impatience en cette fin d'année.

Offrez-vous un PER pour Noël !

La prime de noël est très intéressante et très réjouissante, mais que pensez-vous d'avoir une vision plus lointaine ? En effet, il faut vivre et profiter du présent sans oublier de préparer son avenir. Dans ce cas, un très bon présent pour ce jour de fête, le plan d'épargne retraite représente une très bonne option. De plus, il convient à tout le monde, même aux enfants.

Il s'agit d'un produit d'épargne destiné à la retraite. Le PER simplifie les choses d'une manière considérable. Tout le monde peut souscrire à un plan épargne retraite individuel. Il n'y a ni limite d'âge, ni statuts imposés. Par ailleurs, il est plus avantageux de commencer à économiser le plus tôt possible pour profiter d'une retraite bien mérité.

Bien entendu, il convient de trouver au préalable quel est le meilleur PER.

Pour cela, différents points sont à prendre en considération. Le plan épargne retraite doit vous correspondre parfaitement. Il est recommandé de vous assurer que le capital que vous avez accumulé peut être reversé à votre conjoint ou à vos enfants.

Il est également conseillé de faire attention aux différents frais, notamment des frais de versement, des frais de gestion et des frais d'arrérage.

Faites la comparaison de plusieurs offres avant de prendre une décision.